



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Aides à l'embauche de jeunes et apprentis pour les chambres d'Agriculture

Question écrite n° 33063

Texte de la question

Mme Sophie Beaudouin-Hubiere attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion sur l'impossibilité pour les chambres consulaires de bénéficier des récentes mesures d'aide à l'emploi. Deux mesures de soutien à l'emploi de jeunes sont entrées en vigueur pour soutenir l'emploi des jeunes face à la crise de la covid-19. Mme la députée s'en félicite tant ils répondent à un impératif. De nombreuses entreprises craignent d'embaucher face aux nombreuses incertitudes économiques soulevées par la crise sanitaire. L'impossibilité de profiter des mesures sur le chômage partiel a déjà grevé le budget des chambres d'agriculture. Aujourd'hui du fait de leur statut d'établissement public, elles ne peuvent bénéficier des mesures d'aides à l'embauche de jeunes de moins de 26 ans et d'apprentis freinant de fait leurs ambitions de formation. Elle la sollicite sur la possibilité d'une ouverture desdites aides aux chambres consulaires.

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Beaudouin-Hubiere](#)

Circonscription : Haute-Vienne (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33063

Rubrique : Chambres consulaires

Ministère interrogé : [Travail, emploi et insertion](#)

Ministère attributaire : [Travail, plein emploi et insertion](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 octobre 2020](#), page 7237

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)